



Changement de nom de famille

Par **Nini10**, le **19/11/2017 à 12:25**

Bonjour,

J'ai une petite fille de 7ans. A sa naissance, son père et moi avons fait la déclaration conjointe du coup elle porte nos deux de noms de famille: en premier, celui du père et en deuxième le mien. Mais il se trouve que le père a changé de nom de famille et porte aujourd'hui celui de son père adoptif. J'aimerais donc pas que ma fille porte ce nouveau nom car aucun lien avec père adoptif de son papa.

Ma question est de savoir si ya possibilité de changer le nom de famille de ma fille en lui donnant que le mien? Quelles sont donc les procédures à suivre?

Merci de me répondre.

Cordialement

Par **morobar**, le **19/11/2017 à 18:31**

Bonjour,

On ne change pas de nom de famille au gré des tirages au scrabble.

L'adoption prononcée est sans effet sur le nom de votre fille.

Si vous voulez changer ce nom, il va falloir passer par la case "TGI" avec assistance d'un avocat en droit de la famille.